

Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

MEMBRES ADHERENTS :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.H.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P. P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.I.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Hypersupers - T.D.A.H. France
I.A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

MEMBRES ASSOCIES :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Cheops
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales, de la
santé et des droits des femmes
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Paris, le 1^{er} juillet 2015.

Madame la Ministre,

Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement va prochainement être débattu en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.

Malgré nos interventions auprès de Mesdames les Secrétaires d'Etat, Ségolène Neuville et Laurence Rossignol, et auprès de parlementaires, nos très vives inquiétudes demeurent quant au devenir des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

D'une part, au sujet d'initiatives qui se multiplient depuis les élections des conseils départementaux au printemps dernier et qui tendent – sous différentes formes et de manière plus ou moins insidieuse – à intégrer les MDPH dans les services des conseils départementaux.

Et d'autre part, au sujet de projets de maisons départementales de l'autonomie (MDA) qui se sont créées à partir de GIP MDPH à l'initiative de certains conseils départementaux et qui continuent, sans cadre, à proliférer. Dans plusieurs départements, des MDA sont en projet et des conseils départementaux n'attendent que l'adoption du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement pour voir le jour.

C'est l'esprit même de la MDPH et son statut particulier de GIP (groupement d'intérêt public) qui garantit son indépendance et la participation pleine et entière, au sein de sa commission exécutive (COMEX), de tous les acteurs concernés, ceci pour assurer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Malheureusement, depuis plusieurs années, nous devons faire face à de nombreuses tentatives de remise en cause de ces acquis issus de la loi du 11 février 2005 et de la loi du 28 juillet 2011.

Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés (GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

MEMBRES ADHERENTS :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.I.I.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P. P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Hypersupers - T.D.A.H. France
I'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

MEMBRES ASSOCIES :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Cheops
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA

En octobre 2012, à l'occasion du débat au sujet de l'acte 3 de la Décentralisation, le statut de GIP était réinterrogé et entraînait, dans les scénarii proposés par les cabinets ministériels, la disparition de l'Etat des dispositifs MDPH.

Nous pouvions alors facilement en mesurer les conséquences pour les usagers en situation de handicap et constater que ces transferts de compétences allaient permettre aux conseils départementaux d'être à la fois le décideur et le payeur et que les nécessaires équité et égalité de traitement sur le territoire ne seraient, entre autres, pas assurées.

Nos réactions ont été prises en compte puisque cette disposition a été retirée de l'avant-projet de loi.

Néanmoins, nous constatons depuis que, malgré ce retrait, certains conseils départementaux et ils sont de plus en plus nombreux, poursuivent dans ce même esprit. Certains le font directement, d'autres le font sous couvert de MDA.

La véritable urgence aujourd'hui est la défense des acquis des MDPH. Elles fonctionnent depuis 10 ans et ont encore besoin de maturité, de moyens suffisants pour fonctionner et faire face aux demandes de plus en plus nombreuses. Nous ne pouvons accepter, sous couvert « d'évolutions », de voir dangereusement remis en cause leurs fonctionnements.

Le Comité d'Entente réaffirme son attachement à une MDPH renforcée, et indépendante, et dont le fonctionnement progresse au bénéfice des usagers.

Le statut de groupement d'intérêt public doit bien sûr être maintenu afin de garantir pleinement la place de l'Etat, des associations et des organismes de protection sociale dans leur gouvernance. Mais il doit surtout être effectif : la Comex doit jouer pleinement son rôle de pilote avec des acteurs présents et actifs. A cet effet, le comité d'entente demande un contrôle et un arrêt des initiatives d'intégration des MDPH dans les services des conseils départementaux et un renforcement de la présence des représentants de l'Etat et des représentants associatifs dans les COMEX.

Les MDPH ne peuvent être remplacées par des MDA c'est-à-dire des dispositifs uniques pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sans une réflexion globale de la politique de l'autonomie et sans suppression des barrières d'âge qui persistent pour l'octroi de droits et de prestations.

Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

MEMBRES ADHERENTS :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.I.I.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P. P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.I.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Hypersupers - T.D.A.H. France
l'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

MEMBRES ASSOCIES :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Cheops
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA

Le CNCPH avait, à ce sujet, émis de fortes réserves, lors de son avis au sujet du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, en particuliers au sujet de l'article 54 ter.

Cet article n'a nullement été le fruit de concertations et de consensus avec l'ADF.

Nous souhaitons, en accord avec nos remarques ci-dessus, que les départements qui souhaitent mettre en place des dispositifs de rapprochement du secteur du handicap et du secteur des personnes âgées, puissent le faire dans le cadre de Maisons Départementales des Droits et de l'Autonomie (MDDA) qui regrouperaient des dispositifs distincts et spécifiques d'accès aux droits :

- les maisons départementales des personnes handicapées pour les personnes en situation de handicap et leur famille
- le dispositif d'accès à l'APA pour les personnes qui y sont éligibles.

C'est le sens de l'amendement que nous proposons dans le cadre du projet de loi et qui est porté par l'ensemble des associations du secteur du handicap et des associations représentant les personnes âgées et retraitées.

En espérant que vous serez attentive à notre très vive inquiétude et à nos arguments,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

(la liste des signataires de ce courriers figure en page suivante)

Copie :

- Mme Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'état chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées, et de l'autonomie
- Mme Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion
- Mme Martine CARILLON COUVREUR, Présidente du CNCPH
- Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, Secrétaire Général du CIH
- Mme Joëlle HUILIER, rapporteure du projet de loi vieillissement à l'Assemblée Nationale.

Jean-Louis GARCIA
Président de la Fédération des APAJH



Alain ROCHON
Président de l'APF



Aliette GAMBRELLE
Présidente du CLAPEAHA



Edouard FERRERO
Président de la CFPSAA



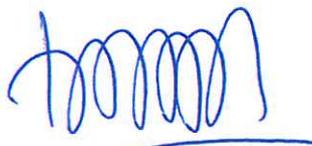
Louis BONET
Président du GIHP National



Béatrice BORREL
Présidente de l'Unafam



Christel PRADO
Présidente de l'UNAPEI



Cédric LORANT
Président de l'UNISDA



Arnaud de BROCA
Secrétaire Général de la FNATH



Michel CHARPY
Président de la FFAIMC

